

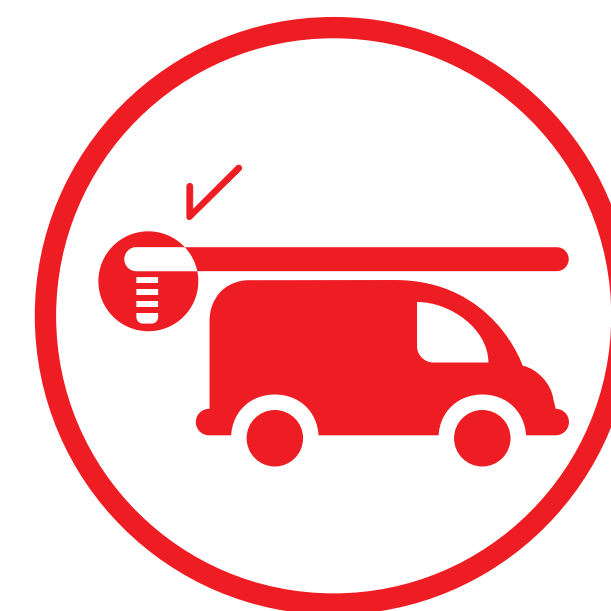
**Cher(e)s client(e)s,
pour votre sécurité et celle des tiers,
lors du chargement de votre véhicule,
respectez les règles de sécurité :**



**Coupez
votre moteur**



**Consultez
les charges maximales
autorisées sur la carte grise**



**Répartissez les charges
selon les directives
du code de la route**



**La répartition et le poids du chargement de votre véhicule
sont de votre responsabilité**



Interdiction de fumer et devapoter

**Fumer ici vous expose à une amende forfaitaire de 68€
ou à des poursuites judiciaires**

Décret n°2006 - 1386 du 15 novembre 2006 fixant les conditions d'application
de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif
Décret n°2017 - 633 du 25 avril 2017 relatif aux conditions d'application
de l'interdiction de vapoter dans certains lieux à usage collectif